

Distribution limitée

WHC-01/CONF.208/14
Paris, le 31 octobre 2001
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-cinquième session

Helsinki, Finlande
11 - 16 décembre 2001

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur la stratégie globale de formation

RESUME

Ce document présente une stratégie globale de formation, intégrant des questions d'intérêt tant pour le patrimoine culturel que naturel, développée par l'ICCROM, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'UICN.

Action par le Comité :

- La stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel et le patrimoine naturel
- Le plan d'action prioritaire pour la formation dans le domaine du patrimoine naturel et culturel

Stratégie Globale de la Formation pour le Patrimoine Culturel et Naturel Mondial

Le document de synthèse suivant est basé sur la Stratégie globale de la formation pour le patrimoine culturel préparé par l'ICCROM (WHC-2000/CONF.204/INF.16) et le document de travail sur la Stratégie globale de la formation préparé par le Centre du patrimoine mondial (WHC-2000/CONF.204/18). Ce document a été développé par l'ICCROM en collaboration avec le Centre, l'ICOMOS et l'UICN et s'adresse au Comité.

A. Historique

A la suite de la présentation des divers volets de la Stratégie globale de formation par l'ICCROM (pour le patrimoine culturel) et par le Secrétariat (à la fois pour le patrimoine culturel et naturel) au cours de la 24^e session du Comité du patrimoine mondial à Cairns, en Australie, en décembre 2000, le Comité a demandé au Secrétariat et à l'ICCROM de rédiger en collaboration avec les autres Organes consultatifs, un document de synthèse intégré à présenter au Bureau lors de sa 25^e session à Paris, en juin 2001.

Au cours de réunions préparatoires à Rome et à Paris, en mars et avril 2001, les Organes consultatifs et le Centre ont mis en route leur action qui visait à la production d'une seule Stratégie globale de la formation qui intègre à la fois l'intérêt pour le patrimoine culturel et naturel à la fois. Suite à la suggestion de la Présidence, la demande initiale du Comité - visant à la rédaction d'une stratégie de synthèse - a été déployé pour inclure un plan d'action de soutien d'une telle stratégie. Le plan d'action à développer devait affronter tout particulièrement les questions suivantes :

1. *Critères d'examen des demandes d'activités de formation*
2. *Liste préliminaire des ressources pour la formation*
3. *Liste préliminaire des modules de formation à développer*

L'étude du document révisé a été renvoyée à la 25^e session du Comité qui se tiendra à Helsinki, en Finlande en décembre 2001.

Ce document de travail représente le résultat d'une collaboration entre les Organes consultatifs et le Secrétariat.

Le document de travail contient trois autres chapitres :

- a) Une déclaration d'objectif pour la Stratégie globale de la formation du patrimoine mondial
- b) Un ensemble de principes de base et une étude des retombées opérationnelles y compris les actions de suivi appropriées visant à renforcer le cadre administratif et opérationnel de la formation que le Comité, le Secrétariat et les Organes consultatifs devront déployer. Ces actions impliquent la nécessité de reconsidérer et actualiser les critères de révision des demandes d'assistance à la formation ainsi que la préparation d'une base de données sur les ressources de formation, mentionnées ci-dessus, et d'autres mesures encore.
- c) Un Plan d'action par priorités qui mette en évidence des initiatives de formation particulières (dont des suggestions de modules et de programmes de formation particuliers) dans trois secteurs principaux (mise en oeuvre de la Convention, gestion de site et support technique et scientifique). Les suggestions sont focalisées sur les priorités aussi bien thématiques que régionales.

B. Objectif

Le but de la Stratégie globale de formation du patrimoine mondial est de renforcer la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial en augmentant les capacités des responsables et des intervenants de la gestion et de la conservation des sites du patrimoine mondial.

C. Principes et cadre opérationnel de la formation

1. A parité de ressources employées, la formation est un moyen très efficace pour parvenir aux objectifs du Comité

Il faudrait reconnaître que les activités de formation représentent une source de grands avantages et bénéfices sur les investissements pour les divers acteurs, les décideurs publics et les gestionnaires du patrimoine mondial. L'adhésion à ce principe implique les conséquences opérationnelles suivantes :

- Le Comité du patrimoine mondial devrait accorder la priorité à l'usage de la formation comme moyen d'affermir la mise en oeuvre de la Convention.

Action nécessaire

- Le Comité devrait s'assurer que les questions relatives à la formation occupent une place prioritaire à l'ordre du jour du Bureau et du Comité, et assurer des allocations budgétaires proportionnées à cette priorité. **(Action du Comité)**
- Les initiatives de formation devraient être conçues pour attirer les fonds nécessaires de la part d'autres sources de financement public et privé sur la base des bénéfices qui en découlent. Les avantages/bénéfices potentiels pour les publics ciblés devraient être analysés et pris en considération au moment de la conception des activités et des programmes de formation.

Action nécessaire

- Le Comité devrait promouvoir les avantages/bénéfices qui découlent des activités de formation auprès des partenaires et supporteurs potentiels et utiliser le Fonds du patrimoine mondial comme catalyseur pour attirer d'autres financements. **(Action du Comité)**

2. La formation devrait être intégrée dans le cadre de la planification des activités liées au patrimoine mondial

La formation devrait se déployer à l'intérieur de l'analyse générale et dans le cadre du processus décisionnel dans l'ensemble des activités liées au patrimoine mondial, de sorte que les activités de formation puissent répondre de façon efficace et performante aux données provenant de tous les processus actuels de planification notamment la Stratégie Globale et les Rapports Périodiques (au niveau international et régional). Les implications opérationnelles d'adhésion à cette approche sont les suivantes:

- Le Comité du patrimoine mondial bénéficierait d'un travail dans le cadre d'un processus de planification unique, stratégique, qui intègre toutes les données d'intérêt concernant la formation et qui assure des résultats de formation reflétant une synthèse des questions soulevées de par le système. Tant que le Comité ne met pas en oeuvre un processus de planification stratégique réellement unifié, les besoins de formation continueront d'être identifiés parmi tous les processus de la planification (comme la stratégie globale et le processus de rapport périodique). Les résultats devront ensuite être analysés ensemble de façon à ce que l'on puisse concevoir des mesures appropriées.

Actions nécessaires

- Les besoins de formation devraient être identifiés à partir des niveaux de planification appropriés (Stratégie Globale, Rapports Périodiques etc.) et analysés pour être présentés au comité et pour la mise au point de réponses appropriées **(Action du Secrétariat et des Organes consultatifs)**
- Le suivi de la formation devrait être inscrit dans un cycle régulier de rapports au Bureau et au Comité. **(Action du Comité)**
- Le Comité devrait adopter une planification stratégique qui intègre la formation comme élément important **(Action du Comité)**

- Il faudrait accorder la préférence aux approches proactives qui résultent en modules de formation et en des programmes stratégiques à long terme conçus pour répondre aux besoins prioritaires.

Actions nécessaires

- Planification régulière de programmes et modules de formation proactifs, au niveau international et régional, sur la base des informations concernant la formation qui ressortent des niveaux de planification, évaluation des rapports des exercices de formation spécifiques et revue périodique de la stratégie globale de formation (**Action du Secrétariat, Organes consultatifs, et autres**)
- Une réunion périodique de synthèse sur les besoins et les questions concernant la formation : elle aura comme objectif la proposition de programmes de formation spécifiques à présenter au Comité (**Action du Secrétariat et des Organes consultatifs**)
- Les réponses aux différentes propositions de formation de la part des Etats Parties devraient être évaluées sur la base des critères mis au point par les Organes consultatifs sur les demandes d'assistance à la formation, et ajustées pour refléter périodiquement les évaluations actualisées des besoins prioritaires. Si possible, de telles demandes devraient s'inscrire dans le cadre de programmes ou d'initiatives de formation qui existent déjà.

Actions nécessaires

- Les critères et la liste récapitulative mis au point par l'ICCROM en novembre 1998 afin de fournir une assistance au Comité pour l'examen des demandes d'assistance à la formation dans le domaine des biens culturels, devraient être revus et actualisés pour refléter les circonstances et les priorités actuelles (**Action par l'ICCROM, le Centre et les Organes consultatifs**)
- Les critères qu'utilisent le Secrétariat et les Organes consultatifs pour évaluer les demandes de formation devraient être adoptés par le Comité et annexés aux Orientations. (**Action du Comité**)

3. Engagement pour des activités de formation à fort impact organisées avec professionnalisme

Les programmes de formation et les activités du patrimoine mondial devraient être planifiées dans le but d'utiliser au mieux les ressources existantes et l'expérience acquise en vue des objectifs désirés. Les implications opérationnelles d'adhérence à ce principe sont les suivantes:

- Il faudrait s'engager à employer des méthodes de formation développées de façon professionnelle, qui visent à des objectifs d'apprentissage définis clairement. Ces méthodes devraient intégrer l'utilisation d'études de cas de "meilleures pratiques" ainsi que les résultats d'évaluations d'expériences de formation précédentes, dans l'optique de progrès à court et à long terme en termes de performance, durabilité et qualité.

Actions nécessaires

- Préparation d'un document qui spécifie des "orientations pour l'organisation d'activités efficaces de formation sur le patrimoine mondial". L'usage de telles directives devrait être une condition préalable à la préparation de programmes de formation intégrés sur le Patrimoine Mondial et de demandes d'assistances à la formation de la part des Etats parties (**Action des Organes consultatifs et du Secrétariat**)
- Les évaluations requises pour chaque activité de formation au titre du Patrimoine Mondial devraient être systématiquement collectées par le Secrétariat et par les Organes consultatifs et utilisées pour planifier les activités de formation (**Action du Secrétariat et des Organes consultatifs**)
- La collecte systématique de données sur les études de cas devrait être effectuée, et comme référence, et pour leur utilisation au cours de situations de formation (**Action du Secrétariat et des Organes consultatifs**)

- Des formateurs ainsi que des institutions de formation ayant une expérience solide (opérant au niveau national, régional, et/ou international), devraient si possible être employés pour les activités de formation. Ces formateurs et ces institutions constitueraient pour les activités de formation du patrimoine mondial à la fois un soutien et un avantage.

Actions nécessaires

- Etablissement d'une base de données relative à la formation au titre du patrimoine mondial. Cette base de données devrait contenir les informations concernant les critères utilisés pour évaluer les demandes de formation, les rapports sur les activités de formation déployées par le passé, des mises à jour sur l'ensemble des stratégies de la formation au niveau régional, des rapports préparés par les Organes consultatifs et autres, un annuaire des centres de formation et des formateurs qualifiés à même de soutenir les initiatives de formation du patrimoine mondial, et des sources possibles de financement. **(Action du Secrétariat et des Organes consultatifs. Note: cette base de données pourrait être liée à l'annuaire de formation de l'ICCROM déjà existant, et à d'autres bases de données de l'ICCROM et du Centre du patrimoine mondial. Cette base de données de formation « Patrimoine mondial », qui est encore à définir dans ses détails, devrait répondre à l'intérêt du Comité à ce que l'on dresse une liste de ressources concernant la formation dans le patrimoine mondial)**
 - Il faudrait créer et entretenir un réseau mondial d'institutions qui participent à la formation au titre du patrimoine mondial, et ce en relation avec les Organes consultatifs et le Secrétariat. **(Action du Secrétariat et des Organes consultatifs.)**
 - Il faudrait aussi étudier l'éventualité d'un programme de bourses qui fournirait, selon la proposition des Hongrois en la matière, des forums permanents qui permettent de partager des expériences entre pays développés et en voie de développement et qui donne lieu au fil du temps à un réseau de professionnels et gestionnaires du patrimoine mondial. **(Action par le Centre et par les Etats parties).**
- Dans la mesure du possible, des volets de formation devraient être prévus dans toutes les activités de conservation des sites du patrimoine mondial.

Actions nécessaires

- Les missions d'évaluation de l'ICOMOS et de l'UICN devraient inclure, si possible, des éléments de formation **(Action de l'ICOMOS et de l'UICN, en accord avec les Etats parties)**
- Les Etats Parties devraient être encouragés à inscrire la formation au sein de leur demandes d'assistance technique pour le travail sur site. L'inclusion d'un volet de formation pourrait devenir un critère d'évaluation de la demande **(Action des Etats Parties, des Organes consultatifs et du Secrétariat)**

D. Plan d'Action par priorités

Le document sur la stratégie globale de la formation préparé par l'ICCROM pour le Comité du patrimoine mondial et présenté à Cairns (Déc. 2000), met l'accent sur des solutions proactives et programmatiques aux besoins de formation. La stratégie requière de développer aussi bien des modules que des programmes de formation prêts à être utilisés et disponibles au niveau international et régional. Des initiatives au niveau international ont été proposées pour aborder des thèmes ou des questions globales concernant une meilleure mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine Mondial. Des composantes régionales devraient être conçues pour répondre aux besoins spécifiques et à des contextes culturels d'une région donnée et de son patrimoine. Un exemple de cette approche, au niveau régional, est le programme AFRICA 2009 qui est en train de passer de la phase pilote à la phase de consolidation.

Le Secrétariat lors de sa présentation à la 25^e session du Bureau en juin 2001 sur les orientations futures de l'assistance internationale a souligné l'importance d'une approche par programmes et à suggéré l'importance du développement de programmes thématiques, ciblés sur des thèmes prioritaires, à mettre en œuvre de façon sélective sur une base sub-régionale. Un exemple de cette approche, appuyée par le Comité en 1996, est représenté par le programme ITUC (Integrated Territorial and Urban Conservation - Conservation intégrée du territoire et des villes) de l'ICCROM, focalisé sur une approche originale à la conservation, et qui s'appuie sur des séminaires et des travaux de recherche déployés au niveau international, ainsi que sur le test de méthodologies appliquées au niveau régional.

Une stratégie globale de la formation pour le patrimoine mondial devrait inclure aussi bien des modules de formation que des programmes de formation à long terme pour les régions prioritaires qui permettent d'aborder des thèmes importants, voire prioritaires et l'application de ceux-ci dans des régions sélectionnées, (le choix d'instruments particuliers dépend du cadre et des circonstances).

Les aires prioritaires pour la mise au point de modules et de programmes de formation sont identifiées ci-dessous à partir de (l'analyse effectuée au cours de l'exercice sur la Stratégie Globale de Formation (les priorités changeront au fil du temps, et devront être revues périodiquement).

Il faudrait oeuvrer à la promotion et à l'intégration des initiatives déjà existantes dans le cadre des programmes de formation à long terme, tels que les séries sur les meilleures pratiques de la Commission mondiale de l'UICN sur les zones protégées, les volumes actuellement disponibles de la série UNESCO/ICCROM/ICOMOS sur les guides de gestion, et le matériel curriculaire qui ressort du programme ITUC de l'ICCROM pour la gestion intégrée des villes et des paysages historiques, parmi d'autres, conçus et expérimentés avec succès par des institutions de renom international.

Les priorités identifiées ci-dessous (et mises à jour périodiquement) devraient fournir la base pour la rédaction des propositions de formation qui seront préparées sur une base périodique par le Centre et par les Organes consultatifs. La phase suivante de la mise en œuvre de la Stratégie globale de la formation consisterait à développer un programme cadre quinquennal ou décennal qui établisse des modules spécifiques recommandés et des programmes thématiques à développer pour chaque région.

Aire 1: Amélioration de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

En ce qui concerne les actions suivantes, l'accent devrait être mis sur la fourniture de matériel clair et facile à comprendre par ceux qui participent à la mise en œuvre de la Convention. Les conditions spécifiques de la Convention devraient être démystifiées et si possible calées dans les contextes culturels spécifiques.

Actions proposées

- Développement d'un guide illustré des Orientations qui comprennent des études de cas bien développés et d'autre matériel descriptif.
- Production et divulgation de modules de formation au titre du patrimoine mondial sur des sujets sélectionnés tel que le processus de nomination, le processus de rapport périodique, l'établissement de listes provisoires, le monitoring, la stratégie globale, une introduction générale au Patrimoine Mondial, etc. Ces modules de formation devrait être conçus de façon à s'adapter aux situations régionales et nationales.

Aire 2: Progrès dans la gestion des Biens du patrimoine mondial

Il faudrait mettre l'accent sur la promotion d'approches intégrées, durables et de participation à la conservation et à la gestion des biens culturels qui repose sur le maintien de leur valeur et signification en tant que patrimoine culturel.

Les priorités actuelles pour le développement devraient comprendre :

- La gestion du tourisme

- La gestion du paysage culturel
- Approches intégrées à la gestion des villes historiques
- Préparation aux risques
- Participation des citoyens à la gestion

Actions proposées

- Persévérance dans le développement des séries des Guides de gestion UNESCO/ICCROM/ICOMOS, et notamment la traduction des volumes existants dans les langues importantes, la rédaction de textes sur de nouveaux sujets et des notes techniques pour accompagner les guides de gestion. Ils devraient servir de guides utiles en soi, mais aussi de matériel essentiel des modules de formation.
- Production de recueils de normes, chartes, conventions et recommandations déjà publiées par l' UNESCO et par les Organes consultatifs.
- Conception et développement de modules de formation (qui pourraient être inclus dans les programmes de longue durée), dans des secteurs particuliers tels que la préparation aux risques, la gestion des paysages culturels, la conservation intégrée et la gestion des villes historiques, et le développement des stratégies de monitoring dans la gestion du site, la gestion du tourisme et la planification de la gestion participée.

Aire 3: Renforcement des compétences techniques, scientifiques et traditionnelles pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

- Ici il faudrait mettre l'accent sur des initiatives ciblées sur les procédés de conservation technique, scientifique et traditionnelle. Pour le patrimoine culturel en particulier, il pourrait s'agir de techniques et de pratiques sur la conservation de matériaux tel que la pierre, le bois, la terre, le chaume et les surfaces décorées. Pour le patrimoine culturel, l'on devrait mettre l'accent sur des mesures d'évaluation et de promotion de l'intégrité écologique de sites donnés. La formation pour l'Aire 3 devrait aussi traiter des compétences techniques spécifiques pour l'identification, la compréhension et la gestion des biens du patrimoine culturel.
- Les secteurs prioritaires de développement devraient comprendre actuellement :
 - La conservation de la maçonnerie
 - La conservation des surfaces plâtrées décorées (peintures murales)
 - Développement de systèmes d'inventariage et d'évaluation
 - Utilisation du SIG et d'autres instruments cartographiques
 - Développement d'indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité de la gestion
 - L'intégration des parcs dans le paysage environnant
 - Collecte de fonds
 - Négociation et gestion des conflits

Actions proposées

Développement de modules de formation dans des domaines centraux (à intégrer si possible dans des programmes successifs) pour les aires prioritaires générales susmentionnées.